

N°2023-10/63B

Objet : ACTUALISATION DU PROJET PILOTE POUR LA REUT DES EAUX USEES DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-CYPRIEN : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

L'an deux mille vingt-trois, le 25 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|------------------------------------------------|----|---------------|---------------------|---|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 10 | | Pour : | 8 |
| En exercice : | 10 | Vote : | Contre : | 0 |
| Présents : | 8 | | Abstention : | 0 |

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Christophe MANAS, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 18 octobre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de la création d'une unité de micro ou ultrafiltration complétée par une ozonation ou chloration en sortie de station de dépollution après traitement UV le coût de réalisation du projet avait été estimé à 1,5 M€ H.T. En date du 10 juillet 2023, par la délibération n°2023-07/55B, une aide financière était sollicitée auprès de la Région à hauteur de 50%.

Pour rappel, sous couvert d'un traitement approprié (micro ou ultrafiltration complété par une ozonation ou chloration) et de la validation de l'ARS, l'injection directe d'eau traitée dans le réseau ASA permettrait de suppléer la totalité des volumes mobilisés sur une ressource en très grand stress. Cette « nouvelle » eau serait ainsi destinée :

- Aux arrosages communaux et particuliers,
- À l'agriculture,
- À l'hydrocurage des réseaux,
- Au nettoyage des camions,
- Au remplissage en eau des camions du SDIS,

Or, après actualisation du projet pilote et des canalisations, le montant global de ce projet a été revu et est aujourd'hui estimé à 2 750 000 € HT.

En conséquence des demandes supplémentaires de subventions sont solliciter auprès de la Région, de l'Europe, du Département et de l'Agence de l'Eau en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

| DEPENSES | FINANCEMENTS SOLLICITES | | |
|----------------|-------------------------|-------|-----------------------|
| | FINANCEURS | % | TOTAL |
| 2 750 000,00 € | Europe | 20 | 550 000,00 € |
| | Région | 20 | 550 000,00 € |
| | Agence de l'Eau | 30 | 825 000,00 € |
| | Département 66 | 5,45 | 250 000,00 |
| | AUTOFINANCEMENT | | |
| | CCSR | 24,55 | 575 000,00 € |
| | TOTAL | | 2 750 000,00 € |

En conséquence, il est proposé au Bureau d'approuver l'actualisation du projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien et de décider de solliciter l'aide de :

- l'Europe, à hauteur de 20% du coût de ces travaux,
- la Région, à hauteur de 20% du coût de ces travaux
- de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 30% du coût de ces travaux,
- du Conseil Départemental 66, à hauteur de 9,1% du coût de ces travaux.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'actualisation du projet de création d'une unité de micro ou ultrafiltration pour la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter une aide financière de l'Europe, de la Région, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 66, telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

